



Refus cdi après cdd pour départ à l'étranger

Par **Lauriane33**, le **20/10/2010 à 19:13**

Bonjour,

Je suis actuellement en CDD2 jusqu'en juin où j'aurai atteint 18 mois de CDD. Comme beaucoup d'entreprises, mon employeur propose à tout le monde un CDI pour ne pas avoir à verser la prime de précarité. A la fin de mon CDD, je pars à l'étranger avec un visa (loisirs et travail). Est ce un argument pour "contourner" le problème et "contraindre" mon employeur à ne pas me proposer de cdi à la fin de mon contrat et à me verser la prime de précarité ?
merci pour votre aide.

Par **mimi493**, le **20/10/2010 à 23:06**

non.